



Candidatures jusqu'au vendredi 13 septembre 2019 à 15h

# Troisième appel à projets "Quand CAPI conte !"

La Communauté de Communes Porte de l'Isère (CAPI) et les communes relancent, pour la troisième fois, un appel à projets autour du conte et de l'oralité, intitulé « Quand CAPI conte ». L'objectif est la mise en place d'un projet fédérateur valorisant la lecture publique et les médiathèques comme acteurs culturels de proximité. L'appel à projets s'adresse aux artistes résidant dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, francophones, possédant une expérience significative du conte.

La CAPI et les communes s'associent pour organiser sur leur territoire une tournée d'un ou de plusieurs spectacles de contes entre janvier et mars 2020.

L'objectif du projet est de proposer une action culturelle mutualisée autour du conte et de l'oralité ; un projet fédérateur qui valorise la lecture publique et les médiathèques comme acteurs culturels de proximité.

Quand CAPI conte ! est une série de spectacles de conteurs organisée dans les communes, pour les amateurs d'histoires qui font rêver.

Initié par la commission culture de la CAPI, ce projet témoigne de la volonté de développer la culture et la lecture publique et d'attirer de nouveaux publics de proximité dans les bibliothèques et médiathèques du territoire. Il permet de fédérer un réseau d'établissements, communaux et intercommunaux, qui peuvent ainsi proposer une animation coordonnée à leurs lecteurs. Ce projet bénéficie de l'aide du Département de l'Isère.

## L'appel à projets

Il s'adresse aux artistes et auteurs résidant en Auvergne-Rhône-Alpes, francophones, possédant une expérience significative du conte. Les artistes doivent avoir le permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Chaque séance de conte aura une durée d'environ 1 heure à destination du grand public et plus particulièrement du public familial.

La tournée se déroulera sur une durée de 3 mois, de janvier à mars 2020. Le projet pourra être confié à plusieurs conteurs différents.

Le budget dédié à l'intervention de l'artiste (tous frais annexes liés à la venue de l'art site compris) n'excèdera pas 300 € TTC par séance. Le budget correspond aux cachets et/ou droits d'auteurs de l'artiste, ainsi que tous les frais liés à ses déplacements, restauration, catering, télécommunications.

### **Proposer sa candidature**

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature et le contenu des propositions, comprenant :

- Proposition de la démarche artistique et d'une petite forme au répertoire qui sera diffusée dans les bibliothèques : fiche technique et extrait vidéo.
- Parcours professionnel de l'artiste et présentation du travail artistique et de sa diffusion ces trois dernières années (lieux, fréquence).
- Offre de prix.
- Disponibilités.
- Détention d'une assurance responsabilité civile.
- Document administratif présentant le statut individuel de l'artiste et/ou son rattachement à une structure.
- Coordonnées personnelles de l'artiste : adresse, numéro de téléphone et mail.

Les candidatures doivent être transmises au format papier en 4 exemplaires à la CAPI et en version électronique à : [ckeller@capi38.fr](mailto:ckeller@capi38.fr) et [dbouillot@capi38.fr](mailto:dbouillot@capi38.fr), au plus tard vendredi 13 septembre 2019 à 15h.

### **Sélection**

Un comité de sélection dirigé par la CAPI et rassemblant les partenaires du projet finalisera le choix du candidat.

Critères de sélection des projets :

- Qualité du travail artistique antérieur.
- Cohérence globale du projet (dimension artistique et culturelle).
- Expérience de la rencontre des publics enfants et adultes.
- Niveau de prix.

### **Contact et renseignements**

Céline Keller : [ckeller@capi38.fr](mailto:ckeller@capi38.fr).

L'appel à projets est à télécharger dans son intégralité sur le site internet de la [médiathèque de la CAPI](#).

### **La CAPI**

Le territoire de la CAPI compte 22 communes et 21 bibliothèques : 10 équipements intercommunaux gérés par la CAPI et 11 bibliothèques gérées par les communes.

Listes des communes de la CAPI : Bourgoin-Jallieu, Châteauvilain, Chèzeneuve, Crachier, Domarin, Eclose-Badinières, Four, L'Isle-d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas-et-Bonce, Sérézin-de-la-Tour, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Succieu, Vaulx-Milieu, Villefontaine.

## **Le réseau des bibliothèques**

Le réseau de lecture publique de la CAPI se donne pour missions fondamentales de :

- Offrir à tous des collections de documents encyclopédiques et pluridisciplinaires, en accès libre et empruntables à domicile.
- Promouvoir les collections dans tous les genres et sur tout type de supports tout en privilégiant la notion de création et d'œuvre.
- Développer la lecture publique et réduire l'illettrisme. Créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge.
- Favoriser la culture, l'éducation permanente, l'épanouissement personnel des habitants de la CAPI à travers une politique documentaire volontairement pluraliste.
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté par l'information et le conseil.
- Par l'action culturelle, assurer gratuitement un rôle de médiation aux savoirs, aux connaissances et aux arts.

En 2015, le réseau de lecture publique de la CAPI représentait près de 12 000 lecteurs actifs (soit 14 % de la population à desservir). Plus de 530 000 prêts de documents ont été enregistrés cette année sur l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Présentation du réseau et informations complémentaires sur le site des [Médiathèques de la CAPI](#).

## **Implantation des médiathèques et bibliothèques gérées par la CAPI (données 2015)**



Dernière édition : 25 juin 2024 à 16:47

<https://auvergnerrhonealpes-livre-lecture.org/articles/troisieme-appel-a-projets-quand-capi-conte>